



Grand Chambéry participe activement à la hausse des déplacements à vélo

Dossier de presse

Janvier 2021

Depuis le premier déconfinement, qui a vu une nette augmentation des déplacements à vélo, Grand Chambéry accompagne de façon active la mobilité cyclable. Les compteurs de l'agglomération montrent que ce mode de déplacement est de plus en plus privilégié par les habitants.

Le vélo est le moyen de transport idéal, pas de promiscuité, bon pour la qualité de l'air et pour la santé avec la pratique d'une activité physique régulière. L'année 2020 aura vu les compteurs de vélos battre des records de passage.

Grand Chambéry encourage cette pratique en apportant des solutions concrètes aux habitants : pérennisation des itinéraires vélos mis en place pendant la crise, projet de mise en valeur des axes vélo structurants sur l'agglomération à moyen terme, tarifs préférentiels à location, renforcement du parc de vélos à assistance électrique à la Vélostation, aide à l'achat, contrôles techniques vélo sur rendez-vous ...



> Fréquentation des aménagements cyclables : de très bons chiffres en 2020 malgré les confinements

Sur l'agglomération, 11 compteurs vélo sont installés afin de comptabiliser les passages des vélos sur différents aménagements cyclables du territoire :

- vers la Croix de Bissy à Chambéry
- sur l'avenue verte nord vers au niveau de l'avenue du Grand Ariétaz à Chambéry
- avenue de la Boisse à Chambéry
- avenue du Comte vert à Chambéry
- parc du Verney à Chambéry
- avenue de Lyon à Chambéry
- parc de Buisson Rond à Chambéry
- avenue Marius Berroir à Chambéry
- sur la voie verte de la Leysse au niveau du quartier Joppet à Chambéry
- sur la voie verte des Planeurs à Barby
- au passage sous la VRU à la Ravoire

Les 2 premiers compteurs ont été installés en 2006 et ils sont au nombre de 10 depuis 2011. Le dernier (la Ravoire) a été installé courant 2019.

En 2020, les 10 compteurs les plus anciens ont enregistré 2 563 203 passages contre 2 615 986 en 2019. Une baisse de seulement 2% malgré les deux confinements.

Si nous analysons les chiffres **hors les deux périodes de confinement (du 17/03 au 10/05, et du 30/10 au 14/12), la fréquentation est en hausse de 10 % par rapport à 2019 !**

Les mois de janvier, février, juin, juillet, août et septembre ont tous battu des records de passage avec un record absolu en juillet avec 328 082 passages.

Le 30 juin, le record du nombre de passage à vélo sur une seule journée a également été battu avec 15 157 passages. Et le compteur installé à proximité du parc du Verney a comptabilisé à lui seul plus de 3 000 passages en une journée à trois reprises.

A noter enfin, depuis 2011, sur les 20 plus fortes fréquentations à la journée, 17 ont eu lieu après le 1^{er} dé-confinement.



De très bons chiffres qui ne s'expliquent pas seulement en raison du contexte sanitaire, mais qui sont le fruit d'une politique sur le long terme avec la réalisation d'aménagements cyclables stratégiques comme la traversée cyclable sécurisée de Chambéry, qui permettra à terme de relier le nord et le sud de l'agglomération.

GRAND CHAMBERY

[Dossier de presse] Grand Chambéry participe activement à la hausse des déplacements à vélo
Janvier 2021 – page 3/11

> La majorité des aménagements cyclables provisoires pérennisés

Dès le premier confinement, qui a vu baisser la circulation automobile, plusieurs aménagements cyclables transitoires, reconnaissables à leur marquage jaune, ont été expérimentés sur le territoire de Grand Chambéry, 5,4 km d'aménagements provisoires qui complètent les 90 km de réseau d'aménagements cyclables déjà en place. Ces tronçons de pistes cyclables ont été aménagés sur des secteurs stratégiques, ils permettent pour certains de prolonger la traversée cyclable de Chambéry, pour d'autres de rallier cette traversée, ou encore d'équiper de nouvelles voies sur des communes de l'agglomération et ainsi faciliter le déplacement à vélo pour les usagers.

En ce début d'année 2021, après cette expérimentation qui a permis de s'assurer de leur efficacité et de leur sécurité avec le retour à une circulation automobile « normale », la plupart des aménagements vont être pérennisés :

- A Chambéry, les aménagements tracés faubourg Maché, rue Favre, avenue Desfrançois et quai Antoine Borrel seront maintenus et aménagés. Une solution plus adaptée à la présence de nombreux piétons va être recherchée sur le Boulevard de la Colonne.
- A La Motte-Servolex, sur l'avenue René Cassin, du carrefour avec la rue Felix Esclangon au rond-point de la rue du Nant Bruyant, l'aménagement provisoire sera pérennisé par un aménagement définitif qui sera réalisé dans les six premiers mois de l'année 2021. La partie qui avait été passée en double sens cyclable de l'autre côté du rond-point jusqu'à la rue de l'Erier, côté rue du cheminet, elle, est redevenue en sens unique. Cette bande cyclable ainsi que celle en sens inverse ont été élargies. La traversée piétonne située au rond-point de l'Erier est désormais plus sécurisée.
- A La Ravoire, rue des Belledonnes, le test des pistes cyclables tracées se poursuit.
- Les bandes tracées sur la RD1006, entre le carrefour de la Trousse à la Ravoire et le plan d'eau de Challes-les-Eaux, sont également pérennisées.



Aménagement rue Favre à Chambéry et RD1006 à La Ravoire – les marquages définitifs seront réalisés dans le courant du premier trimestre 2021

L'été dernier, la jonction de deux voies vertes a également été réalisée. Après un dernier tronçon aménagé fin juillet, les voies vertes cyclables de La Mère et des Planeurs ont pu être reliées. Avec cet aménagement, il est possible de rejoindre en toute sécurité d'un côté La Ravoire et de l'autre Challes-les-Eaux.



GRAND CHAMBERY

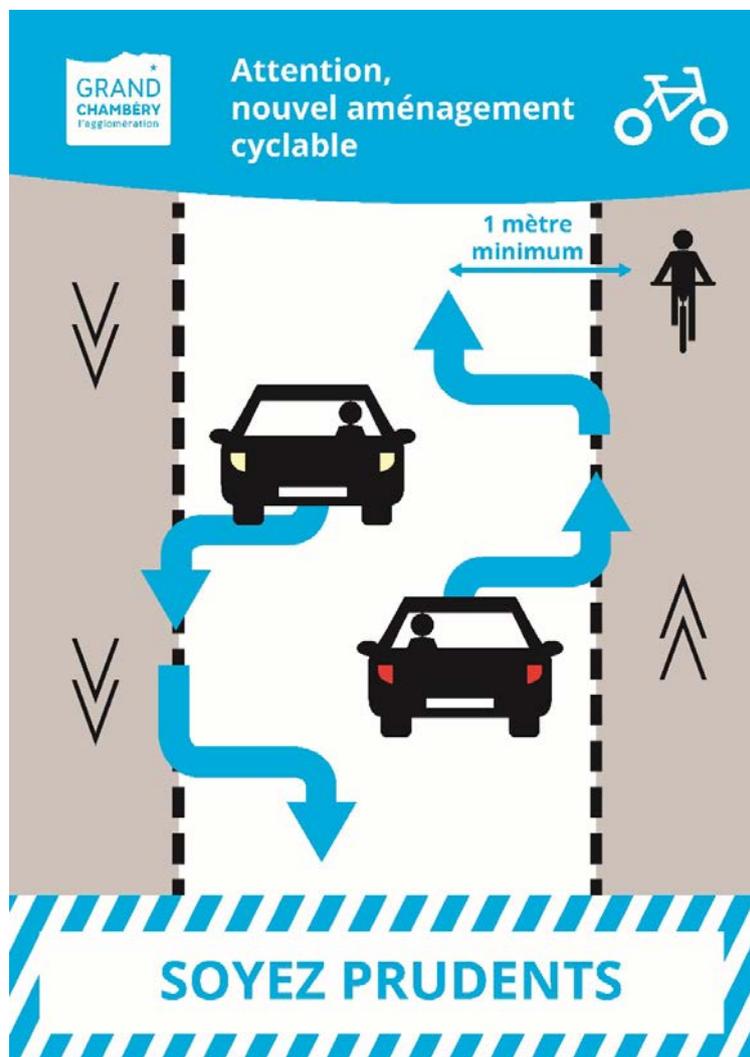
> Des « chaucidou » bientôt sur l'agglomération pour mieux partager l'espace

Au printemps les habitants de Saint-Baldoph découvriront un nouveau type d'aménagement destiné à améliorer la circulation des vélos lorsque les aménagements cyclables classiques se révèlent difficiles à réaliser. En langage technique, il s'agit d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) aussi nommée chaucidou (chaussée pour les circulations douces). Cet aménagement, qui complètera les aménagements cyclables réalisés sur l'agglomération, est rendu possible depuis la modification du code de la route de juillet 2015.

Mais qu'est-ce que c'est ? Le principe est que les véhicules motorisés doivent circuler sur une voie centrale unique, dotée sur les côtés d'accotements revêtus ; les cyclistes ont le droit de rouler sur ces accotements. La voie centrale unique restant à double sens de circulation pour les voitures, en cas de croisement les véhicules doivent se déporter sur l'accotement, adapter leur vitesse et être attentif à la présence de cyclistes pouvant y circuler.

Une chaussée à voie centrale banalisée permet de rendre visible la présence des cyclistes et d'inciter à l'apaisement de la circulation automobile.

D'autres chaucidou sont en cours de réflexion sur l'agglomération notamment à Cognin et à Chambéry.



Exemple de panneau qui sera installé à Saint-Baldoph, route d'Apremont.

> **Projet de mise en valeur des axes vélo structurants sur l'agglomération**

Sur la base de son schéma directeur cyclable, Grand Chambéry travaille actuellement à la valorisation des axes vélo structurants de l'agglomération. Ce travail aboutira à la mise en avant du réseau d'aménagements cyclables majeurs, à l'instar du réseau de bus avec ses lignes « principales » permettant de relier en sécurité les centres villes de l'agglomération. Un travail de marquage de ces itinéraires sera réalisé, ainsi qu'une signalétique adaptée.

Objectif : faciliter les déplacements à vélo sur le territoire en donnant une meilleure lisibilité aux aménagements et aux caractéristiques des trajets empruntés (plus court, plus rapide ou plus « tranquille ») et ainsi augmenter encore la part modale du vélo dans les déplacements sur Grand Chambéry.

> Plus de vélos à assistance électrique disponibles à la Vélostation

170 vélos à assistance électrique sont désormais disponibles à la location à la Vélostation. Un parc qui vient de s'étoffer avec 85 nouveaux vélos arrivés en fin d'année dernière. Il est possible de les louer le temps d'une heure, de 5 jours, 15 jours, 1 mois ou même 3 mois depuis ce début d'année.



> Des tarifs préférentiels à la location pour encourager la pratique du vélo

Pour encourager la pratique du vélo, qu'il soit à assistance électrique ou classique, dans le cadre du contexte sanitaire où le vélo est un mode de déplacement idéal, Grand Chambéry via la Vélostation propose des tarifs préférentiels de location. Avec la possibilité depuis ce début d'année, de louer pendant 3 mois un vélo à assistance électrique. Une nouveauté, qui est proposée pendant la crise sanitaire à 80€ au lieu de 150€.



Détail des tarifs pendant la crise sanitaire :

Vélo à assistance électrique

7 € la journée
10 € les 5 jours
20 € les 15 jours
30 € le mois
80 € les 3 mois

Vélo classique

1 € la journée
10 € le mois
20 € le trimestre

Horaires d'ouverture de la Vélostation :

Du 1er novembre au 31 mars

Lundi au vendredi 7h30 > 12h / 14h > 19h
Samedi 10h > 12h30 / 13h30 > 17h
Fermée dimanche et jours fériés

Du 1er avril au 31 octobre

Lundi au vendredi 7h30 > 19h
Samedi, dimanche et jours fériés 9h > 19h

GRAND CHAMBERY

[Dossier de presse] Grand Chambéry participe activement à la hausse des déplacements à vélo
Janvier 2021 – page 7/11

> Un service réservé aux entreprises créé

Livraison et location de vélo assistance électrique à tarifs réduits, séance de prise en main, accompagnement et conseils pour les déplacements quotidiens, mise à disposition d'arceaux à vélo pour tester le stationnement, ce nouveau service devrait séduire les entreprises et les employeurs engagés dans une démarche de mobilité auprès de leurs salariés.

> La Vélostation poursuit son effort d'adaptation à tous les publics :

Début mars, pour permettre une utilisation dès les beaux jours, un vélo spécialement conçu pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite arrive à la Vélostation : le Benur. Outil de la mobilité inclusive, il sera intégré à l'offre de location de vélo électrique, existante, sur la même gamme tarifaire.

Directement accessible à la Vélostation, ou auprès des acteurs du territoire : établissements de santé, CCAS, association...en contact avec ces usagers, le Benur est un tricycle électrique qui a fait ses preuves et réjouit les usagers qui gagnent ainsi en liberté et en loisirs sur tous types d'aménagement cyclables.



Et pour les familles de nouveaux vélos spéciaux : vélos cargo, vélos rallongés viendront compléter la gamme des VAE afin d'offrir aux familles la possibilité de tester ces véhicules urbains qui permettent aux parents et aux enfants de se déplacer en toute sécurité dans la ville.



GRAND CHAMBERY

[Dossier de presse] Grand Chambéry participe activement à la hausse des déplacements à vélo
Janvier 2021 – page 8/11

> 800 bénéficiaires de chèques vélos à assistance électrique en 2020

Pour aider les habitants qui souhaitent s'équiper d'un vélo à assistance électrique pour leurs déplacements réguliers, Grand Chambéry avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes a remis en place une prime à l'achat via un chèque vélo à assistance électrique (VAE).

Depuis début juin, 800 personnes ont bénéficié de cette aide de 500€ à l'achat dans le cadre de cette opération. Un dispositif qui a connu un grand succès puisque tous les chèques prévus ont été octroyés en quelques mois.

Une enquête a été envoyée aux bénéficiaires ayant déjà leur VAE (576 personnes) en fin d'année dernière afin de récolter des éléments d'analyse de cette aide à l'achat. 373 personnes ont répondu, soit un taux de réponses de 65%.

Quelques éléments suite à cette enquête :

- En moyenne, les répondants parcourent 40km à vélo par semaine avec leur VAE
- 59% ont essayé un VAE avant de passer à l'acte d'achat
- 7% des répondants ont remplacé une de leurs voitures par leur VAE et 14% y réfléchissent

Les bénéficiaires qui ne sont pas encore en possession de leur VAE seront destinataires du questionnaire ultérieurement.

Grand Chambéry travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide pour cette année 2021.

> Pour circuler en toute sécurité en cette saison, une campagne de communication met l'accent sur l'importance de la visibilité à vélo, à trottinette et à pied

La circulation nocturne est plus délicate pour les déplacements à vélo, à trottinette et à pied. L'éclairage urbain est trompeur, il permet de voir, mais ne suffit pas pour être bien vu ! C'est pourquoi Grand Chambéry souhaite mettre l'accent sur la visibilité la nuit à travers une campagne de communication

Intitulée « *Brillez ! c'est bien vu* », pendant cette période d'hiver où les journées sont plus courtes, cette campagne a pour objectif d'alerter les personnes qui vont au travail à vélo, les étudiants, les lycéens, les collégiens ou les écoliers qui se déplacent à vélo, à pied, en trottinette. Pour augmenter sa visibilité et donc sa sécurité, il est indispensable de briller avec les équipements obligatoires et conseillés !

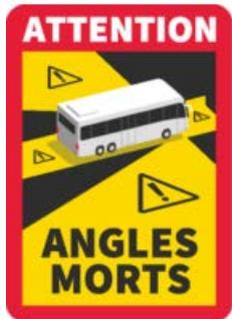
Cette campagne de promotion mobilisera les outils de communication de Grand Chambéry : réseaux sociaux, site web, affichage, relation presse... A découvrir autour du 15 janvier.

Des animations seront organisées par l'agence Ecomobilité pour le grand public, en entreprise, dans les établissements scolaires, afin de faire de la pédagogie sur le sujet. Des jeux concours sur cette thématique seront également organisés en ligne sur les réseaux sociaux de l'agglomération.



> Obligations de porter un visuel indiquant la présence d'angles morts sur les véhicules de grand gabarit

Pour renforcer la protection des usagers vulnérables (cyclistes, piétons, utilisateurs de trottinettes...) circulant sur la voie publique, le Gouvernement instaure la mise en place obligatoire du dispositif de signalisation des angles morts des véhicules lourds, prévu par la loi d'orientation des mobilités.



Le décret publié le 20/11/2020, relatif à la signalisation matérialisant les angles morts sur les véhicules, dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes, met en place ce dispositif de signalisation et précise son emplacement : il doit être visible sur les côtés ainsi qu'à l'arrière du véhicule.

Cette obligation s'applique aux véhicules lourds circulant en milieu urbain. Le décret exclut de son champ d'application les véhicules agricoles et forestiers d'une part, et les engins de service hivernal et les véhicules d'intervention des services gestionnaires des autoroutes ou routes à deux chaussées d'autre part, qui n'ont pas vocation à opérer dans les milieux urbains denses.

En ce début d'année 2021, l'ensemble des bus du réseau Synchro ont quasiment tous été équipés de ce marquage.



GRAND CHAMBERY

[Dossier de presse] Grand Chambéry participe activement à la hausse des déplacements à vélo
Janvier 2021 – page 11/11